



## Contribuer au lien social et au bien-être individuel

Les activités physiques et sportives contribuent au lien social, et au bien-être des individus. Qu'il s'agisse d'une pratique occasionnelle, seul(e), en famille ou entre amis, d'une adhésion au sein d'un club pour participer à des compétitions, d'une activité éducative, **le sport occupe une place essentielle dans la vie des habitants de la région Centre-Val de Loire** : nous sommes près d'un million à pratiquer une activité sportive hebdomadaire, dont plus de 600 000 en tant que licenciés dans un club.

A travers sa politique sportive, le Conseil régional doit favoriser l'accès de la population à un véritable service public du sport. Le soutien apporté au développement et à la structuration des pratiques fédérales doit permettre une offre sportive de qualité, respectueuse de l'environnement et diversifiée sur l'ensemble du territoire, et un meilleur accès à la pratique sportive : **le sport pour toutes et tous !**

L'appropriation des politiques par les habitants eux-mêmes, le droit de regard et surtout la possibilité de faire et participer, sont au cœur de l'évolution que nous proposons et doivent aussi trouver des applications concrètes.

-----

### Développer la pratique du plus grand nombre

Plus intéressés par les initiatives locales porteuses de sens, que par les opérations de prestige ou de communication, nous n'envisageons pas le sport sous un angle élitiste et promotionnel, mais d'abord sous celui du **développement des pratiques amateurs**.

**1 - Développer la pratique des activités physiques et sportives de loisir pour le plus grand nombre est un vecteur de santé publique et de bien-être individuel.** Au-delà de la nécessaire action de prévention dans une société de plus en plus sédentaire, la Région pourrait, en lien avec l'Agence régionale de la santé et l'Assurance Maladie, réfléchir à la façon d'inciter les malades (diabète, obésité, etc) à pratiquer une activité recommandée par le médecin, grâce à des protocoles adaptés.

Dans le cadre de sa contractualisation avec chaque ligue sportive, le Conseil régional devra encourager la pratique du plus grand nombre et particulièrement développer le sport féminin, faciliter celle des personnes en situation de handicap, celle des familles aux revenus modestes, etc.

**2 - Pour favoriser la pratique des jeunes, nous étendrons l'actuel chéquier CLARC à des activités sportives.**

Initialement réservé à la culture, ce chéquier a commencé à s'ouvrir au sport puisque deux chèques supplémentaires d'un montant total de 10 € (4 € et 6 €) permettent déjà de payer des entrées pour des manifestations sportives (matches du Tango Bourges Basket, Open de tennis d'Orléans, etc). Nous voulons aller plus loin : le chéquier CLARC doit aussi donner accès à la

Liste soutenue par :



pratique d'une activité sportive et donc pouvoir être utilisé par exemple lors du paiement d'une licence.

### -----

## Revoir le soutien aux manifestation sportives

Chaque week-end, ce sont des centaines d'événements sportifs qui animent le territoire régional.

**3 - Organiser de manière responsable un événement sportif**, c'est avoir une vision globale des impacts potentiels ou existants, et mettre en place des modalités d'actions pour prendre en compte ces impacts.

Il faut à la fois maximiser les impacts positifs (sociaux et pour l'économie locale) et minimiser les autres impacts (environnementaux notamment) de ces manifestations. **La Charte des événements éco-responsables lancée en 2014 doit devenir incontournable** pour tout événement organisé en région, qu'il soit de niveau régional, national ou international.

**Afin de favoriser les subventions aux manifestations sportives écoresponsables**, nous reverrons les critères des subventions accordées par le Conseil régional, en introduisant un système de bonifications pour celles qui prennent en compte les enjeux écologiques dans leur conception et leur mise en place (déchets, consommation énergétique, protection des sites, etc).

**4 - Aucune aide financière ne sera accordée aux manifestations sportives impliquant un sport motorisé.**

5 - Si Paris devait accueillir **les Jeux Olympiques en 2024**, aucune aide financière ne serait accordée à leur organisation, mais un appel à projets pourrait être lancé afin d'accompagner des projets de cohésion sociale, de fraternité et de solidarité.

### -----

## Le soutien au sport de haut niveau

L'accompagnement du sport de haut niveau, au-delà de favoriser l'émergence des talents sur le territoire régional, doit viser avant tout à offrir des conditions optimales aux parcours individuels, dans le cadre de projets alliant sport et éducation.

**6 - Pour les pôles espoirs et les centres de formation**, il nous semble que la Région doit concentrer son intervention sur le suivi médical et paramédical de prévention, en plaçant l'intégrité physique et morale du jeune athlète au centre de ses préoccupations.

7 - La loi du 6 juillet 2000 légitime **les subventions aux clubs professionnels** pour des missions de formation, insertion scolaire ou professionnelle, intégration, cohésion sociale, sécurisation du public. La Commission européenne les accepte aussi pour des enjeux de formation.

Toutefois, une fois que les subventions ont été attribuées, **une meilleure évaluation de l'usage de l'argent public est nécessaire**. Trop souvent, le contrôle des élus est insuffisant, alors que la loi exige que de nombreux documents soient fournis : bilans et comptes de résultats, budget prévisionnel, rapport sur l'usage des subventions précédentes, document prévisionnel sur l'utilisation envisagée de la subvention. En complément des subventions, les collectivités achètent fréquemment des prestations de service (communication, billetterie, etc). Mais leur suivi est rarement satisfaisant, notamment au sujet des billets de spectacles sportifs qui bénéficient à des publics ciblés... et aux élus.

-----

### Des infrastructures coordonnées et responsables

8 - En tenant compte à la fois du Schéma régional des équipements sportifs, et des demandes exprimées dans les 23 bassins de vie, **la Région privilégiera les équipements sportifs de proximité**, accessibles, cohérents, permettant des pratiques diverses, plutôt que les structures destinées presque exclusivement aux clubs professionnels.

9 - Une attention particulière doit être apportée à la **réduction de l'impact environnemental des équipements** lors de toute opération de construction, de rénovation ou d'agrandissement. En amont de chaque projet, la mutualisation des usages (ex : sport-culture, ...) et celle des utilisateurs (ex : partage de gymnase entre lycée et associations) doit être recherchée, en concertant les collectivités, les associations, les établissements scolaires...

-----

### Un sport régional mieux structuré

Depuis une décennie, la Région Centre-Val de Loire a mis en place une **conférence régionale du sport** qui a le mérite d'exister et de pallier en partie à un déficit de coordination sur ce domaine, qui est et qui demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Il nous semble cependant qu'une **démocratie sportive reste encore à développer**.

10 - Outre le soutien qu'il apporte au Comité régional olympique et sportif, le Conseil régional a signé des **Conventions Pluriannuelles de Partenariat (CPP)** avec les ligues et les comités régionaux. Définies à partir du projet associatif, elles ont pour intérêt de s'inscrire dans le sens des orientations données par la Région, tout en consolidant les têtes de réseau que sont les ligues et les comités dans leurs fonctions de ressources, de coordination et de structuration de l'activité. La liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires » souhaite poursuivre ce type de conventionnement au-delà de l'année 2017, mais souhaite **aller plus loin sur des questions telles que l'égalité femmes/hommes, l'accès à la pratique sportive des publics empêchés ou encore le développement de projets écoresponsables**.

11 - En lien avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Bourges, **les filières de formation doivent être consolidées** pour étendre la formation initiale dans le champ du sport et permettre aux actuels cadres professionnels sportifs d'élargir leurs compétences. Ces formations sportives devront pouvoir croiser leurs contenus avec d'autres filières porteuses en région comme le tourisme (Loire à vélo, randonnée) ou la nature et l'éducation à l'environnement. En parallèle de la professionnalisation, les filières de formation des bénévoles et dirigeants doivent être renforcées.

12 - Depuis 2005, le Conseil régional Centre-Val de Loire a fortement soutenu **les emplois dans les associations sportives à travers le dispositif "CAP asso"**. En 10 ans, ce sont près de 32 millions d'euros qui ont ainsi bénéficié au mouvement sportif, ce qui représente environ 30 % du total des CAP asso. **Notre liste fait une priorité de maintenir durant la prochaine mandature l'effort fait par la Région en la matière, quasi unique en France**, en continuant d'y consacrer 10 millions d'euros par an.

13 - La Région soutient l'achat de matériel et de véhicules par les clubs, les comités départementaux, les ligues et comités régionaux, dès lors que cela porte sur des équipements utiles au développement de la discipline, en priorisant le développement de la pratique du sport pour tous. **Nous souhaitons étudier la possibilité de mutualiser ce soutien à l'équipement des clubs**. S'agissant en particulier des véhicules, faut-il nécessairement subventionner

l'acquisition par les clubs ? **Ne pourrait-on pas imaginer que des véhicules puissent être mis à disposition des clubs le week-end par la Région, tout en ayant une autre utilité au cours de la semaine ?** Nous suivons aussi l'expérience menée en Rhône-Alpes de plateforme en ligne d'échange de matériel entre associations, qui semble concluante.

Liste soutenue par :

